

<https://enseignants.se-unsa.org/Direction-d-ecole-le-SE-Unsa-depose-une-alerte-sociale>



Direction d'école : le SE-Unsa dépose une alerte sociale

- Direction et fonctionnement d'école -

Date de mise en ligne : mardi 26 août 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a déposé une alerte sociale auprès du ministère concernant la situation des directeurs et directrices d'école. En effet, les conditions de travail des enseignant-es à la direction d'une école se sont dégradées, entre référentiels obsolètes, ajouts de missions et injonctions contradictoires qui sèment la confusion.

Un signal officiel

Cette démarche, prévue par la loi, est un signal officiel à différents niveaux :

- pour l'employeur, elle signifie qu'il doit ouvrir un dialogue et apporter des réponses ;
- pour le syndicat, elle permet de porter la voix de la profession et de relancer les négociations ;
- pour chaque directeur, directrice et chargé-e d'école, concrètement, l'alerte sociale signifie que les problèmes du quotidien feront l'objet d'échanges officiels, que l'employeur doit ouvrir des négociations et qu'un cadre légal est posé pour aller, si nécessaire, jusqu'à la grève.

Des mesures fortes sont nécessaires

Pour le SE-Unsa, des mesures fortes sont nécessaires pour améliorer le quotidien des enseignant-es chargé-es de direction :

- le respect des missions des personnels, en garantissant que l'acheminement des livrets d'évaluation soit assuré par un prestataire et non par les enseignant-es ;
- une mise à jour du référentiel métier respectueuse des réalités de la direction : le pilotage pédagogique, l'autorité nécessaire au fonctionnement, mais sans dérive vers la formation ou l'autorité hiérarchique vis-à-vis des enseignant-es de l'école ;
- une mise aux normes règlementaires des circulaires départementales concernant la validité de l'inscription sur la liste d'aptitude pour les directeurs et directrices actuellement en poste ;
- l'augmentation des décharges d'enseignement, avec un temps supplémentaire dédié au pilotage pédagogique et au suivi des élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers ;
- l'octroi d'un secrétariat administratif pérenne et formé ;
- la prévention de l'épuisement professionnel par une formation continue articulée autour des quatre axes du référentiel métier et des espaces d'échanges entre pairs ;
- la reconnaissance et la valorisation des missions de direction pour tous, y compris chargé-es d'école, faisant fonction et intérimaires.

Avec cette alerte sociale, le SE-Unsa met le ministère face à ses responsabilités : donner aux enseignant-es à la direction d'une école les moyens de travailler dans des conditions humaines et réalistes.

> > [Lire notre alerte sociale](#)